

MONTLUÇON COMMUNAUTE

**Le Président, Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Arrêté N° 2020.014

Objet : Fermeture des équipements de Montluçon Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'arrêté préfectoral n° 3187/2016 en date du 5 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de l'Agglomération Montluçonnaise et de la Communauté de communes du Pays de Marcillat-en-Combraille au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération n° 17.918 en date du 19 décembre 2017 reconnaissant l'intérêt communautaire et les compétences en matière d'équipements culturels et sportifs,

Vu l'Arrêté du 14 mars 2020 du Ministre des solidarités et de la santé portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19,

Considérant le caractère actif de la propagation du virus COVID-19 et les risques que la contraction de la maladie entraînent pour la santé publique,

Considérant l'état de menace sanitaire lié au risque épidémique en cours,

ARRETE

Article 1 :

Les établissements suivants sont fermés et interdits d'accès au public, de même, les services proposés au public dans ces établissements sont suspendus :

les équipements sportifs (Complexe sportif de La Loue, Dunlop, Saint Jean, Bike park de Nerdre,)

les équipements culturels (Mupop, Conservatoire, ...)

Article 2 :

Chaque équipement concerné par une fermeture fera l'objet d'un affichage du présent arrêté.

Article 3 :

Les présentes mesures s'appliquent jusqu'au 15 avril 2020 inclus.

Article 4 :

Les autorités territoriales compétentes et les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans un délai de 2 mois à compter de publication/notification.

Article 6 :

Copie du présent arrêté sera adressée à :

Madame la sous-préfète de Montluçon

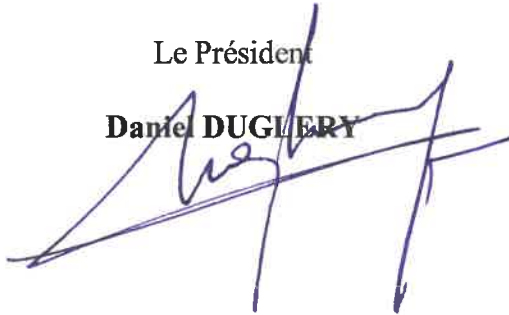
Monsieur le commissaire de police de Montluçon

les Maires des communes d'implantation des établissements

Fait à Montluçon, le 19 mars 2020

Le Président

Daniel DUGLERY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Daniel Duglery', is written over the printed name 'Daniel DUGLERY'. The signature is stylized and somewhat abstract, with a long horizontal stroke at the bottom.